

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022

Absent excusé : Serge BOMPARD

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

Une grande partie de l'équipement scénique est en place mais quelques ajustements restent à faire ainsi que la formation des utilisateurs.

Concernant l'électricité, il faut mettre en place la suspension du transept, l'horloge et les spots de côté dont les supports sont posés.

Les meubles de la loge devraient être installés prochainement.

Une réflexion est engagée, d'une part sur la plaque à apposer sur le bâtiment avec noms du parrain présent à l'inauguration et de l'architecte, d'autre part sur la signalétique du bâtiment. A prévoir également l'installation d'un panneau d'affichage avec charte graphique et définir l'endroit où le poser.

L'accord du propriétaire voisin de l'espace culturel est sollicité avant la réalisation de petits travaux prévus.

REMISE

L'escalier de la mezzanine est posé et les meubles devraient être en place prochainement.

Reste l'électricité à terminer.

Ce local s'appellera dorénavant « La Remise »

VOIRIE

- L'étude en vue de mettre à jour la voirie communale se poursuit.
- Etroitesse du pont chemin des chênes :
En attente d'un devis pour le démontage des pierres, la pose de la rambarde n'étant pas réalisée.
- Dépôts sauvages dans un chemin vers la carrière :
Contact sera pris afin de savoir à partir de quelle date le chemin sera absorbé par l'emprise de la carrière.
L'agriculteur utilisant ce chemin pour accéder à ses terres agricoles a fait par de son souhait d'attendre.
- A la demande d'ADN un panneau d'information sur la fibre optique sera posé à l'entrée Sud du village.

- Question du passage devant l'ancienne ferme « La Veyrasse » et de la divagation des chiens du nouveau propriétaire :
Concernant l'interdiction de passer, une réponse sera faite au pétitionnaire.
Concernant la divagation des chiens, un courrier sera envoyé à leur propriétaire.

SITUATION DU SAE

Lors de la réunion du 22 février 2022 le SAE :

- A validé l'assistance à maîtrise d'ouvrage du département pour le schéma directeur de l'eau pour un montant de 4 608 € HT.
- A confirmé que le SAE ne pouvait prendre en charge financièrement le coût induit par le remplacement des conduites d'eau prévu dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement de Roussas.

La commune de Roussas a fait une demande d'étude et de travaux au titre de la DECI. Le SAE étant propriétaire des canalisations d'eau potable, propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune de Roussas.

Délégation de maîtrise d'ouvrage acceptée par le conseil municipal de Roussas.

Au niveau administratif, le SAE a acté la mise à disposition de la mairie de Roussas de la secrétaire à raison d'un jour par semaine, à compter du 7 février 2022. Une convention sera signée par les deux parties.

Par ailleurs, il est précisé que suite au changement de photocopieurs, la facture de maintenance réglée par le SAE sera prise en charge par la commune. Une convention sera établie pour le remboursement du montant induit.

SITUATION DE VALROUSSE

Mr Fabrice Chareyre a effectué une étude de faisabilité pour l'agrandissement et la rénovation de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 1 500 000 € HT.

Une demande de subvention auprès de l'état a été faite le 24 février 2022.

Compte tenu de l'impact financier des travaux sur les budgets respectifs des deux communes de Valaurie et Roussas, le conseil municipal de Roussas émet un accord de principe sur le projet d'extension et de rénovation du groupe scolaire.

STADE

Des travaux importants ont été réalisés pour l'agrément du stade dans le cadre de la visite décennale, mais d'autres interventions sont en cours (Protection devant les coffrets électriques ...).

En ce qui concerne l'accessibilité, la mise en conformité est en cours, une prorogation du délai de réalisation des travaux ayant été obtenue jusqu'à fin 2022.

MICRO CRECHE

Le chantier est préparé et la plate-forme réalisée. La construction va commencer le 7 mars prochain.

CCEPPG

- Grotte Mandrin

Lors du dernier conseil communautaire, une délibération de principe a été prise en soutien à la grotte Mandrin, suite à la démarche de la Commune de Roussas.

- Commission de développement durable : compte rendu de la réunion du 28 février

Mise en place de composteurs collectifs dans les communes
Règlementation de l'apport et du stockage des déchets verts broyés pour être utilisés par les exploitants agricoles.

URBANISME

Suite au nettoyage du terrain communal de la Salarde, un bornage de la parcelle 559 a été effectué, qui délimite une petite partie du terrain communal (258 m²) concédée à la famille de Mr Joël Plan, plus exactement à ses deux fils.

Le conseil municipal prend acte et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié, étant précisé que les frais d'acte seront supportés par la famille de Mr Joël Plan.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le projet définitif d'extension du réseau d'assainissement est validé.

La demande de subvention auprès du département sera examinée en commission cette semaine. Étant précisé que la société Eyguebelle a pris l'engagement de rejeter ses effluents sur son terrain, avec obligation de se mettre en conformité au plus tard au 1^{er} janvier 2023.

Calendrier des opérations :

- Etablissement du dossier de consultation des entreprises
- Lancement de l'appel d'offres mi-avril avec réponses attendues mi-mai.
- Dépouillement des offres, négociations et montage des marchés : mi-juin
- Début des travaux en septembre pour une durée estimée à un an

AFFAIRES FINANCIERES

- Une remise gracieuse du loyer de février est accordée pour la dernière fois (par 6 voix pour et 4 contre) à Cindy Mancip, gérante du restaurant la Table de Roussas sous réserve de rentabiliser le restaurant avec des horaires d'ouverture élargis.
- L'association Culture et Festivités à Roussas sollicite une subvention exceptionnelle pour un évènement particulier dans le cadre des 4 villages qui fêtent le cinéma, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas et Valaurie.
Il est décidé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 €.

- Guerre UKRAINE : compte tenu des évènements actuels, il est décidé unanimement d'octroyer une aide financière aux réfugiés de 10 000 €.

D'autre part une collecte de vêtements et denrées alimentaires est lancée sur la commune du lundi au jeudi aux heures d'ouverture de la mairie.

Les habitants disposant de logements disponibles sont priés de s'inscrire en mairie.

PERSONNEL

- Suite au départ de Guillaume Martin du service technique, il est proposé de titulariser Hélène Ducatez actuellement sous contrat.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive script that extends to the left and right of the stamp.